



POUR UNE NOUVELLE ÉCOLE AUTONOME

**DONNEZ-VOUS
LE POUVOIR**

**action
démocratique
Québec** **ado**

MESSAGE DE MARIO DUMONT



Pour une nouvelle école autonome

Il faut aujourd'hui remettre de l'ordre dans notre système d'éducation. L'école devrait y occuper une place centrale. Paradoxalement, elle en constitue plutôt l'acteur le plus fragile faute d'autonomie et de responsabilités. L'ADQ veut voir prospérer nos établissements scolaires publics comme prospèrent les écoles privées et c'est pourquoi elle s'engage à positionner l'école au centre du système public d'éducation et l'élève au centre des préoccupations.

Le Québec a plus que jamais besoin de véritables écoles autonomes. Les écoles ont besoin de flexibilité afin que l'élève soit au centre de toutes les décisions. L'éducation et la réussite des élèves doivent constituer la priorité pour notre système. Nous devons accorder aux écoles un véritable statut juridique avec tous les pouvoirs et devoirs que ça implique, et ainsi leur donner la latitude nécessaire pour remplir efficacement leur mission éducative. Des écoles véritablement autonomes seraient mieux à même de gérer leurs ressources humaines, matérielles et financières afin de revaloriser l'école publique et permettre à la communauté de s'impliquer dans la réussite des élèves. C'est avec du leadership que l'école retrouvera son rôle de pivot et de pilier dans notre société. Le rôle de nos établissements scolaires est trop important pour laisser la bureaucratie étouffer leurs initiatives. Il n'y a aucune raison que les écoles publiques échouent là où les écoles privées réussissent.

Par ailleurs, une plus grande autonomie des écoles québécoises leur permettrait de développer plus de programmes à vocation particulière. On le sait, les programmes sports-études ou arts-études permettent non seulement de lutter contre le décrochage scolaire, mais aussi de développer un véritable sentiment d'appartenance en plus d'offrir un enrichissement des cursus scolaires. On doit laisser les écoles faire les choix qui correspondent aux attentes de la communauté dans laquelle elles évoluent. Mais une école autonome ne se conçoit qu'avec un leadership fort de la direction. Et ce leadership ne pourra s'exprimer que s'il est libéré des contraintes bureaucratique imposées par les commissions scolaires.

L'ADQ entend ainsi mettre fin à la bureaucratie scolaire qui se préoccupe plus des enjeux administratifs du système que de la réussite des élèves. La lourdeur bureaucratique n'est plus un secret pour personne dans notre système d'éducation. Les décisions se prennent de plus en plus loin des enfants ce qui a comme conséquence de créer un sentiment d'éloignement avec les parents. Les guerres de structures ne doivent plus avoir leur place en éducation au Québec. Pour l'ADQ, les paliers intermédiaires élus par moins de 10 % de la population doivent être abandonnés et les pouvoirs des commissions scolaires doivent être redistribués entre les autres acteurs du monde de l'éducation et les municipalités. Il est temps que le gouvernement

commence à faire confiance aux conseils d'établissement qui sont les mieux placés pour prendre les bonnes décisions en fonction avant tout des intérêts des élèves.

L'abolition des commissions scolaires permettrait également de libérer un champ fiscal dont profiteraient les municipalités afin de mettre en valeur les équipements scolaires au bénéfice de l'ensemble de la communauté et pas seulement durant les périodes de classe. Il n'est pas normal que des gymnases, des terrains de sport ou des piscines restent inutilisées durant les vacances d'été, de Noël, le soir ou durant les semaines de relâche. Nous croyons que si les municipalités disposent des ressources financières nécessaires, grâce au transfert du champ fiscal de la taxe scolaire, elles pourront mettre en valeur ces équipements qui profiteront ainsi toute l'année au plus grand nombre de Québécois.

Enfin, les économies réalisées sur les frais de fonctionnement des commissions scolaires permettront de dégager près de 125 millions de dollars par année qui iront directement dans les écoles. Cette somme récurrente permettra aux écoles d'agir sur trois fronts :

- la réduction du nombre d'élèves par classe;
- l'aide aux élèves en difficulté par la mise en place systématique de cours de soutien;
- le développement d'activités sportives et culturelles.

Nous avons une vision claire de ce que devra être l'école publique québécoise de demain. Une école autonome qui met l'élève au cœur de ses préoccupations.

En éducation comme ailleurs, le statu quo n'est plus possible. Face aux errements de la réforme Marois et à l'inaction des libéraux, l'ADQ propose un nouveau modèle pour nos écoles. Après la famille, l'école est le principal lieu d'épanouissement de nos enfants. Nous devons leur donner ce qu'il y a de meilleur. L'école doit devenir, grâce à l'appui de la communauté, à un leadership fort de la direction et à une implication directe des enseignants et des parents, un véritable milieu de vie dans lequel les élèves vont se reconnaître.

Les écoles du Québec sont le pilier de notre avenir et de notre identité. C'est notre devoir de réussite collective le plus important. Je vous propose donc de rebâtir nos écoles sur des valeurs d'effort, de rigueur et de mérite, des valeurs qui nous ressemblent, des valeurs du Québec.



Mario Dumont

Chef de l'Action démocratique du Québec

DES ÉCOLES FORTES, DES ÉLÈVES QUI RÉUSSISSENT

LES PROBLÈMES DE NOTRE SYSTÈME D'ÉDUCATION

Dans le contexte mondial actuel, l'avenir des sociétés passe inévitablement par la qualité de leur système d'éducation. Un système d'éducation efficace favorise en effet l'épanouissement des individus, leur permet de développer leur plein potentiel et de contribuer économiquement et culturellement à leur société. L'avenir du Québec est donc lié à la qualité et à l'efficacité de son système d'éducation qui doit assurer la formation de citoyens pleinement autonomes et aptes à faire face aux nombreux défis qui les attendent.

Malheureusement, le système d'éducation québécois, qui a constitué pendant plusieurs années notre fierté, n'est plus adapté aux réalités de notre société et s'essouffle graduellement. À l'échelle internationale, le Québec fait de moins en moins bonne figure et l'éducation n'apparaît plus comme étant prioritaire.

DES DÉCISIONS QUI SE PRENNENT TROP LOIN DE L'ACTION

Le système actuel ne permet pas à l'école de prendre en charge ses responsabilités. Trop souvent, son sort est déterminé au sein d'instances supérieures et d'autorités lointaines (ministère, commissions scolaires), moins sensibles aux problématiques locales. Il en résulte une surcharge bureaucratique de même qu'un sentiment d'éloignement des parents et des communautés locales qui n'ont pas l'impression que leurs préoccupations, leurs besoins et leurs aspirations sont pris en considération. Effectivement, le système d'éducation du Québec est en rupture avec son milieu de vie. L'école publique perd progressivement la confiance des parents et n'est plus complice des familles dans l'éducation de leurs enfants.

UNE DÉMOCRATIE SCOLAIRE DÉSUÈTE

Au sein de notre système, les commissions scolaires forment un pallier de gouvernement, entre le gouvernement du Québec et les conseils d'établissements. Cette forme de gouvernement régional, à l'intérieur du gouvernement québécois, dispose du pouvoir de percevoir des taxes, de gérer les structures et les ressources des écoles et prend des décisions affectant directement la qualité de l'enseignement, parfois sans consulter les principaux acteurs impliqués.

La légitimité de leurs décisions repose sur la démocratie, puisque les commissaires sont élus par la population tous les quatre ans. Toutefois, depuis plus de vingt ans, cette légitimité est fortement remise en question étant donné le très faible taux de participation aux élections scolaires. La diminution drastique de ce taux de participation depuis les dernières années indique que la majorité de la population se désintéresse de cette structure. Avec un taux de participation inférieur à 8%, les commissions scolaires disposent d'un pouvoir disproportionné par rapport à la légitimité politique que leur confère l'exercice démocratique.

L'ABSENCE DE LIEN FONCTIONNEL ENTRE LES DIFFÉRENTS PALIERS

L'un des principaux problèmes du système scolaire québécois consiste en l'absence trop fréquente de concertation entre les directions des établissements scolaires et les commissions scolaires. Depuis plusieurs années, on note d'importantes tensions entre elles. De manière générale, les conseils d'établissements reprochent aux commissions scolaires d'avoir des préoccupations souvent plus administratives que pédagogiques, d'être éloignées des communautés locales, d'être compartimentées, de privilégier une approche de surveillance, de supervision, plutôt qu'une approche de soutien aux acteurs du milieu. Cette dynamique, qui nuit au bon fonctionnement du système d'éducation québécois, est condamnée par les acteurs du milieu comme par les gouvernements depuis plus de trente ans. Il n'en demeure pas moins qu'aucune mesure n'a permis, jusqu'à maintenant, d'y mettre un terme.

LES LOURDEURS ADMINISTRATIVES

Actuellement, au sein du système d'éducation, l'école dispose d'un très maigre pouvoir décisionnel et se retrouve souvent empêtrée dans un tissu de règles et de normes qui, plus souvent qu'autrement, la paralysent. Effectivement, la lourdeur administrative associée aux instances intermédiaires et supérieures font en sorte que l'école dispose finalement d'une marge de manœuvre très limitée.

Au sein du système d'éducation québécois, les commissions scolaires ont pour mandat de faire le pont entre le ministère de l'Éducation et les écoles, afin de faciliter l'organisation de l'enseignement. Toutefois, il semble que le palier intermédiaire du système d'éducation joue plutôt un rôle de contrôle et d'uniformisation en ne tenant pas suffisamment compte des différentes réalités des écoles. Il engendre ainsi une surcharge bureaucratique coûteuse et inefficace.

En effet, depuis plus de vingt ans, un très grand nombre de rapports commandés par les gouvernements ou les intervenants du système en sont arrivés à la conclusion que le système actuel fait preuve de trop de rigidité dans ses structures et ses règles. Également, sa gestion serait très lourde et souvent inefficace du fait qu'elle est technocratique, hyper hiérarchisée et bureaucratique.

QUOI FAIRE ?

Pour parvenir à améliorer la qualité du système d'éducation québécois, le rendre efficace et adapté aux réalités sociales, plusieurs changements s'imposent. Il sera effectivement nécessaire d'en revoir l'aménagement en fonction de trois principaux critères : la décentralisation, l'autonomie et la responsabilisation.

UNE ÉCOLE DÉCENTRALISÉE

À travers le monde, plusieurs pays adoptent présentement une approche allant dans le sens d'une plus grande décentralisation de leur système d'éducation afin de contrer les problèmes causés par un système d'éducation trop centralisé : initiatives peu transparentes, inefficacité

administrative, gestion inefficace des finances, services de mauvaise qualité, etc¹. En matière d'éducation, la décentralisation revient à placer la responsabilité de la réussite scolaire et la définition des moyens nécessaires pour y parvenir le plus près possible de l'endroit où se situe l'action, c'est-à-dire l'école.

Le but premier d'une école consiste effectivement à répondre aux besoins des élèves. C'est à l'école que se joue la réussite et, en ce sens, ce sont les intervenants du milieu qui sont les mieux placés pour définir les moyens, les actions et les projets nécessaires à sa réalisation. Les élèves étant différents d'une école à l'autre, c'est le personnel à proximité des élèves comme les professeurs et le directeur, ainsi que les parents, qui sont les plus à même de connaître les forces et les faiblesses de chacun et de déterminer les mesures à mettre en œuvre.

UNE ÉCOLE AUTONOME

Évidemment, la décentralisation implique davantage d'autonomie aux écoles. Une école autonome est une école proactive, capable d'innover, de prendre des décisions qui vont dans le sens de son objectif premier, la réussite éducative. Pour assumer un tel rôle, l'école doit disposer des moyens et des pouvoirs dont elle a besoin pour accomplir sa mission.

La capacité d'initiative, l'aptitude de l'école à mettre en place des projets éducatifs adaptés à sa réalité ainsi que la souplesse des normes et des règles auxquels elle est soumise sont des facteurs fortement liés à la réussite scolaire. Ainsi, pour être efficace, l'école doit jouir d'une grande latitude quant aux choix et aux moyens qu'elle souhaite privilégier pour atteindre ses objectifs. De même, les normes qui la régissent ne doivent pas être trop rigides, afin de ne pas paralyser l'école ou miner les initiatives de ses intervenants.

Favoriser l'autonomie des écoles permettrait ainsi l'amélioration de la gestion des ressources et, de ce fait, d'intervenir plus efficacement et rapidement auprès des élèves qui en ont le plus besoin. Ce serait également un bon moyen de revaloriser la responsabilité des intervenants qui agissent directement auprès de l'enfant.

UNE ÉCOLE RESPONSABLE

Promouvoir l'autonomie de l'école implique également d'encourager sa responsabilisation afin de développer et d'améliorer l'éducation au Québec. Dans la société comme au sein du système d'éducation, davantage d'autonomie implique certaines responsabilités. Effectivement, pour disposer d'une plus large autonomie, l'école doit absolument rendre compte de ses actions et donc, être responsable de la réussite scolaire de ses étudiants devant les autorités et la communauté. Faire de l'école une institution responsable signifie ainsi qu'elle doit prendre à son compte l'accomplissement des activités dont elle a la charge et devenir responsable de ses décisions vis-à-vis un certain nombre d'acteurs².

¹ <http://www.ciesin.org/decentralization/French/Issues/Education.html>

² André Brassard, La question de la décentralisation en faveur de l'établissement dans le système d'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire (1979-2006), FQDE, Juin 2007, p. 16.

NOTRE VISION D'UN NOUVEAU SYSTÈME D'ÉDUCATION

Les écoles

Le statut juridique de l'école lui permettra d'assurer son autorité centrale en matière éducative et pédagogique, de disposer des pouvoirs suffisants en ce qui a trait à la gestion des ressources et d'être à la fois redevable et responsable de ses actes.

Le service éducatif, la gestion du personnel et du budget seront remis aux directeurs d'écoles qui pourront être conseillés pour la période de transition par des conseillers issus d'un comité de transition créé dans le but d'aider les écoles à remplir leurs responsabilités.

Les municipalités

Les municipalités s'occupent déjà des infrastructures municipales de leur territoire et de la coordination de certains services. Elles seront désormais aussi responsables du transport scolaire, de même que de la gestion et de l'entretien des bâtiments scolaires. Pour financer leurs nouvelles responsabilités, les municipalités prélèveront la taxe scolaire et bénéficieront des subventions rattachées à ces nouvelles responsabilités. Cela permettra également de rendre plus accessibles les infrastructures scolaires à l'ensemble de la population en dehors des périodes scolaires.

Les directions régionales du ministère de l'Éducation

Les directions régionales auront pour mandat, entre autres, de faciliter la communication et la transmission de l'information entre le Ministère et les écoles. Elles devront aussi s'occuper de la gestion des conventions collectives, de la répartition des services communs, des services spécialisés et de l'arbitrage.

Le ministère de l'Éducation

Le Ministère conservera quant à lui ses responsabilités de constituer les programmes, d'articuler les grandes orientations et de procéder aux évaluations nationales. La fréquence de ces évaluations devra être revue à la hausse tout au long du parcours scolaire. En ce qui a trait aux programmes, nous avons, au Québec, le devoir de revenir rapidement à une rigueur et un contenu qui a fait ses déjà preuves.

RÉPARTITION DES TÂCHES AU SEIN DES INTERVENANTS DU SYSTÈME D'ÉDUCATION TEL QU'ENVISAGÉ PAR L'ADQ

INTERVENANTS	MISSION
Directions d'écoles	Services éducatifs, gestion du personnel, gestion du budget
Municipalités	Transport scolaire, gestion, entretien et mise en valeur des bâtiments scolaires
Directions régionales du ministère de l'Éducation	Faciliter la communication et la transmission d'informations entre le Ministère et les écoles, gestion des conventions collectives, répartition des services communs, services spécialisés, arbitrage
Ministère de l'Éducation	Constituer les programmes, articuler les grandes orientations, procéder aux évaluations nationales

REVENIR SUR LES ERREURS DU PASSÉ ET RÉHABILITER LES CONNAISSANCES

LES PROBLÈMES QUE POSE LA RÉFORME MAROIS

À l'origine, le *Renouveau pédagogique* avait pour objectif de recentrer l'école sur les matières de bases, notamment le français et les mathématiques, et de rendre l'école plus stimulante pour toucher, principalement, les garçons qui ont de la difficulté à s'identifier à leur école. Également, la réforme devait permettre aux enseignants de mettre à profit leur expertise et leur créativité pour qu'ils puissent suivre adéquatement le rythme d'apprentissage de leurs élèves. Finalement, son objectif ultime consistait à mieux préparer les jeunes à participer pleinement à la société moderne et, ainsi, à garder le rôle de leader mondial du Québec en éducation.

Les intentions originales étaient donc louables. Toutefois, la structure de la réforme ainsi que son application étaient vouées à l'échec pour deux raisons. Premièrement, la réforme n'est pas venue du bas vers le haut mais bien du haut vers le bas, c'est-à-dire que le ministère de l'Éducation a convenu d'une structure utopique déconnectée de la réalité pour l'implanter dans une réalité en constante mouvance et différente d'une région à l'autre. Deuxièmement, le gouvernement n'a pas investi les ressources nécessaires à sa mise en application. En effet, les enseignants n'ont pas eu suffisamment d'heures de formation ni le matériel nécessaire pour s'approprier le contenu de la réforme. Ainsi, l'implantation de la réforme a mené à l'évacuation de l'échec et du redoublement, ce qui l'a éloigné de son objectif premier : renforcer l'enseignement des matières de bases.

QUOI FAIRE ?

Même si l'intention originale de la réforme n'était pas mauvaise, il importe aujourd'hui de remettre le système sur les rails de la réussite. Le retour du bulletin chiffré est un début, mais il faut expressément remettre les connaissances ainsi que leur évaluation dans le cursus scolaire. Il faut véritablement permettre aux enseignants d'innover et d'adapter leur pédagogie aux particularités des élèves. Finalement, il faut centrer nos efforts autour de l'objectif de la réussite scolaire.

EN FINIR AVEC LES RÉFORMES STRICTEMENT PÉDAGOGIQUES

Faire croire aux enseignants, aux parents et aux élèves que la réussite scolaire n'est qu'une question de pédagogie, c'est leur faire croire que le succès est possible sans effort. La réussite scolaire ne dépend pas uniquement de la capacité des enseignants à enseigner. Elle dépend également des élèves, des parents, de la famille, des conditions dans lesquelles travaillent les enseignants. Bref, de tout ce qui fait de l'école un milieu de vie.

La réussite est donc étroitement lié à l'encadrement, au soutien des parents, à la discipline et au travail des élèves. Préparer un jeune à la vie en société, c'est également lui faire découvrir dès l'école primaire que pour obtenir des résultats, il faut y mettre l'effort nécessaire. C'est ce en quoi consiste la véritable autonomie des individus. C'est cette règle que la plupart des

parents tente de transmettre à leurs enfants et que l'école doit aussi transmettre aux générations futures.

RENDRE AUX ENSEIGNANTS LEUR AUTONOMIE PÉDAGOGIQUE

L'État ne doit pas dire aux enseignants comment enseigner. Instruire, c'est transmettre des savoirs, des connaissances. Il s'agit du métier des enseignants. Ceux-ci sont des professionnels qui connaissent leur métier. Cette qualification doit être davantage reconnue dans la société. Or pour ce faire, le gouvernement ne doit pas intervenir comme il le fait actuellement. Son rôle doit être révisé afin de redonner aux enseignants leur autonomie par rapport au choix des méthodes d'enseignement à privilégier.

Au cours des dernières décennies, nos écoles ont été malmenées par une série de réformes dont un des impacts majeurs aura été de miner la capacité de nos enseignants d'être les seuls maîtres à bord dans leur classe. À cet égard, l'ADQ considère qu'il est impératif que les enseignants du Québec reprennent le leadership de la pédagogie dans nos écoles.

Pour cela, il faut mettre fin au cycle des réformes pédagogiques, pilotées par le ministère, qui s'acharnent à redéfinir à répétition les manières d'enseigner. Les méthodes d'enseignement doivent appartenir aux enseignants et seulement à ceux-ci.

Il faut mettre fin au rôle joué par le ministère de l'Éducation au niveau du conseil pédagogique. À cet égard, l'ADQ prône le renforcement de la formation des maîtres, notamment par la fin du monopole des sciences de l'éducation dans ce domaine. À ce chapitre, le retour du certificat en pédagogie pour les bacheliers ou les maîtres d'une discipline, la valorisation des diplômes d'études supérieures sur le plan salarial et l'interdiction pour les maîtres d'une discipline d'enseigner une matière pour laquelle ils n'ont pas de formation sont autant de mesures que l'ADQ souhaite mettre de l'avant pour renforcer le rôle pédagogique prépondérant de nos enseignants.

METTRE FIN AU NIVELLEMENT PAR LE BAS

L'échec de l'implantation de la réforme a eu des conséquences désastreuses sur l'évaluation des apprentissages. Au nom de l'égalitarisme, on a véhiculé l'idée que pour que plus d'enfants réussissent au sein de notre système d'éducation, il fallait que l'école soit plus facile. Or, cette culture du nivellement par le bas est inacceptable. L'éducation est un gage de l'économie et de la société de demain, particulièrement dans le contexte mondial actuel, qui valorise l'économie du savoir et où la concurrence est forte. Pour atteindre l'excellence, il importe de valoriser la rigueur, la discipline et l'effort et de créer un milieu propice à l'apprentissage.

La mission première de l'école est d'assurer la transmission de savoirs fondamentaux et de connaissances. Malheureusement, cette finalité semble avoir été oubliée au profit de la valorisation de l'estime de soi et de l'égalité des chances. Or, l'égalité des chances ne doit en aucun cas signifier l'égalité des résultats. Voilà pourquoi la normalisation des notes est absolument inacceptable et qu'il importe de revenir à des modes d'évaluation plus traditionnels. Enfin, l'ADQ considère qu'il faut accroître le nombre d'examen nationaux pour que chaque élève et chaque école puissent se comparer et performer.

CRÉER UN MILIEU D'APPRENTISSAGE DE QUALITÉ

L'école, c'est également un milieu de vie et il est important de miser sur la qualité de ce milieu pour favoriser la réussite scolaire. La qualité de vie dans les écoles passe d'abord par l'établissement d'un climat de sécurité et de respect des personnes et de la propriété. Il ne doit y avoir qu'une seule règle et c'est tolérance zéro. Le taxage, l'intimidation et le vandalisme n'ont pas leur place dans l'école québécoise et la direction doit recourir à toutes les ressources nécessaires pour éradiquer ces fléaux.

L'ADQ propose de miser sur le sentiment d'appartenance des élèves à leur école. Les activités parascolaires sportives ou culturelles constituent la meilleure avenue pour s'assurer que nos enfants adhèrent pleinement à leur milieu de vie. Des élèves qui aiment leur école, ce sont des élèves qui augmentent leurs chances de demeurer et de réussir à l'école.

Un milieu d'apprentissage de qualité passe aussi par le rétablissement des classes spécifiques pour les élèves en difficulté afin d'offrir à tous les élèves du Québec une école capable de répondre à leurs besoins. L'intégration de tous les élèves dans une même classe prônée par la réforme Marois au nom de l'égalité pour tous est un échec. Il est donc urgent de revenir à des classes spécifiques en mesure de répondre adéquatement aux besoins des élèves.

FAIRE DE LA LUTTE AU DÉCROCHAGE SCOLAIRE UNE PRIORITÉ NATIONALE

TOUT METTRE EN ŒUVRE POUR QUE CHACUN ATTEIGNE SON PLEIN POTENTIEL

Toutes les sociétés considèrent l'éducation comme un moteur de développement. Il y a plus de 60 ans, le taux de diplomation à l'échelle du Québec était peu élevé et bon nombre de Québécois n'avaient pas accès au système d'éducation. Heureusement, à une certaine époque, le Québec a fait le choix de rendre l'éducation accessible à tous.

Toutefois, si tous les Québécois ont désormais accès à l'éducation, il n'en demeure pas moins que plusieurs d'entre eux décrochent avant d'avoir obtenu un diplôme. Cette situation affecte majoritairement les garçons et touche davantage la région de Montréal. Effectivement, les données fournies par le ministère de l'Éducation montrent que la proportion de décrocheurs atteint près de 85 % dans certaines écoles de la région. Si Montréal est particulièrement touchée, les banlieues et les autres régions du Québec n'échappent pas non plus au problème. La situation est d'ailleurs alarmante dans de nombreuses écoles publiques du Québec, alors que la majorité des établissements privés semble ne pas être affectée par le problème du décrochage scolaire. Dans trois écoles privées sur quatre, plus de 90 % des jeunes obtiennent un diplôme ou une autre qualification à la fin de leurs études secondaires.

Les conséquences d'un taux de décrochage élevé sont majeures pour les sociétés comme pour les individus. Alors qu'à travers le monde, l'économie semble de plus en plus axée sur le savoir, les personnes qui ne possèdent pas les qualifications minimales tendent à être exclues du marché du travail. À cet égard, les statistiques sur le chômage sont éloquentes. Selon une étude commandée par le Ministère en 2007, près du tiers des jeunes Québécois non diplômés sont inactifs. Parmi ceux qui cherchent un emploi, un sur cinq est au chômage, alors que les décrocheurs en emploi occupent des professions peu rémunérées, nécessitant peu de compétences et se concentrant dans un nombre très limité de secteurs d'activité.

QUOI FAIRE ?

L'ADQ propose donc de faire de la lutte au décrochage scolaire une priorité nationale en mobilisant les équipes-écoles pour qu'elles concentrent leurs efforts et leurs ressources et favorisent l'intégration des élèves et l'apprentissage, notamment en revoyant le modèle pédagogique; en accordant à ces écoles des ressources financières supplémentaires pour mettre en œuvre leur programme de lutte au décrochage scolaire et en revalorisant la formation professionnelle afin de contrer la pénurie de main-d'œuvre dans les secteurs clés.

AU PRIMAIRE : REMETTRE L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS AU PREMIER PLAN

LES PROBLÈMES QUE POSE LE COURS ÉTHIQUE ET CULTURE RELIGIEUSE

L'adoption en 2005 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives de nature confessionnelle dans le domaine de l'éducation* a fait en sorte que les dispositions de nature confessionnelle qui se trouvaient dans la *Loi sur l'instruction publique* ont dû être supprimées avant le 1^{er} juillet 2008. Ainsi, depuis la dernière rentrée scolaire, l'enseignement moral et religieux a été remplacé par le cours Éthique et culture religieuse.

En plus d'être contesté par plusieurs groupes de la société parmi lesquels se trouvent de nombreux parents, le contenu de ce cours, qui se retrouve dans le programme du ministère de l'Éducation, porte à confusion dans la mesure où il est imprécis et couvre une matière très large.

Ce cours constitue également un défi de taille pour les enseignants. Ces derniers doivent en effet acquérir de nombreuses connaissances sur des sujets aussi délicats que les rites et les valeurs religieuses du monde, réussir à enseigner cette matière de manière neutre et prendre une certaine distance par rapport à leur propre croyance ou incroyance. Pour ce faire, les enseignants ont reçu une formation tout à fait insuffisante et inadéquate d'une journée et demi.

Ainsi, tout porte à croire que les professeurs auront de la difficulté à enseigner le curriculum prévu avant la fin de l'année scolaire. S'ils avaient pu disposer d'un délai suffisant pour s'approprier véritablement le matériel pédagogique, il aurait pu en être autrement. Or, la plupart des professeurs n'ont eu accès à leur matériel pédagogique qu'à la rentrée des classes alors que d'autres ont dû enseigner cette matière pendant plus d'un mois, sans même avoir en main les manuels scolaires prévus par le Ministère.

QUOI FAIRE ?

Il est sans aucun doute inacceptable que les enseignants, qui n'ont pas reçu de formation suffisante ni un délai adéquat pour s'approprier le matériel didactique, aient à assumer seuls la responsabilité du cours Éthique et culture religieuse qui porte sur un sujet aussi sensible et contesté que la religion.

ÉVITER DE FAIRE TRIOMPHER LE RÉFÉRENT MULTICULTUREL AU DÉTRIMENT DE NOTRE IDENTITÉ COLLECTIVE

La chrétienté est un des socles de notre histoire collective. Le cours Éthique et culture religieuse vient porter ombrage à cette histoire du fait religieux au Québec. Par conséquent, il va de soi qu'il s'agit d'un oubli identitaire majeur pour les Québécois. Plutôt que d'orienter notre identité collective vers le référent multiculturel, il serait pertinent de suspendre la tenue du cours Éthique et culture religieuse au niveau primaire.

PRIVILÉGIER L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS

De nombreuses études tendent à démontrer que les élèves québécois du primaire souffrent d'une importante faiblesse en ce qui a trait à l'acquisition des connaissances en français. Elles mentionnent également que le nombre d'heures consacrées à l'enseignement du français n'est pas suffisant dans plusieurs écoles du Québec.

Dans un tel contexte, il apparaît pertinent de consacrer à l'enseignement du français, les heures d'enseignement actuellement allouées au cours Éthique et culture religieuse.

